

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4021)

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par

Mme Melchior, Mme Mauborgne, M. Le Bohec, M. Claireaux et Mme Ballet-Blu

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.